
Mémoire présenté à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise
Contribution à la Politique montréalaise pour l'action communautaire

Dernière séance d'audition

Jeudi 20 février 2020, 14h20

Isabelle Sawyer, citoyenne de Rosemont

Spécialisation :

B.Sc. Géographie environnementale humaine,

LLB Droit, Certificats Psychologie et Organisation communautaire

Merci de recevoir mon mémoire aujourd'hui.

J'aimerais tenter, par sa forme tant que son propos, de porter ma voix au soutien de la perspective de nombreux/ses montréalais/es qui ne se présenteraient probablement pas aujourd'hui pour être entendus, à ce sujet qui les touche pourtant grandement, vu la barrière institutionnelle que cette audition représente pour eux (analphabètes, ne parlent pas de langue officielle, à temps complet en emploi, statut officiel ou social, parler en public, rédaction, etc. etc.).

Mes commentaires porteront au regard de la :

- définition des acteurs inclus et considérés à la politique (Pratiques ciblées, p.9-10)
- des principes 2 et 3 listés à la politique (Pratiques ciblées, p.15-18)
- gestion du soutien (reddition de comptes & évaluation de résultats, p.21)

1 Définition des acteurs

Je pense tout d'abord que le champ de conceptualisation du second élément porté à la liste des acteurs (*action communautaire autonome*) pourrait être grandement enrichi, et ce, en tentant en compte de la modernisation des entités d'appartenance qui a court en ce nouveau siècle.

Je suggérerais de reconnaître comme acteurs valides, entendus, souhaités et autonomes :

- les groupes sans existence juridique sanctionnée par l'État, émergeant des besoins directs du territoire et à la gouvernance tendant plutôt vers l'horizontalité qu'à une structure hiérarchique formelle en CA, tels que :
 - ✧ les **groupes ad hoc** de voisins, de citoyens
 - ✧ les « **collectifs** » d'activistes, d'intellectuels, de contributeurs à un/e même projet/cause, etc.
 - ✧ ainsi que les **regroupements transitoires** entre différents organismes.

Je pourrais nommer trois exemples de mon parcours personnel, au soutien de l'existence et de l'illustration concrète de ces différents acteurs :

- ✧ Ma participation au groupe ad hoc de citoyennes ASAP/*Action pour un service animalier public*, de 2011 à 2013;
 - ✧ Ma contribution au collectif *À nous les quartiers/From the Ground Up*, en 2018-2019;
 - ✧ Ainsi que ma présence en 2019 au Comité de suivi pour une transition écologique participative à Montréal, incluant WWF-Qc et Coalition climat Montréal.
-

Ces acteurs tout juste listés recherchent bien souvent une reconnaissance par le biais de la structure légale d'une de leurs parties ou de leurs alliés afin d'être entendus, ou encore gaspillent de leur précieuse énergie à tenter de consolider leur propre structure selon les normes en vigueur, puis de se plier aux rôles, formulaires et coûts nécessaires à un tel choix.

Si la Ville reconnaît comme valide et autonome l'action de ces groupes, je pense que la collaboration ne pourrait qu'en être enrichie pour notre milieu, sans pourtant augmenter les risques au niveau de la responsabilité de la Ville elle-même vu la simple reconnaissance qu'elle ferait à ces acteurs à la vie communautaire de son territoire, déjà en fait existante.

Les **groupes étudiants** ont généralement une existence légale via leur organisation étudiante d'attache, mais de leur lancer la balle pour contribuer selon leur champ d'intérêt particulier à la vie communautaire hors campus ne pourrait qu'enrichir le milieu communautaire montréalais selon moi, de la richesse de la création de liens intergénérationnels qui s'en suivraient, de liens fortifiés entre les institutions d'enseignements et les milieux terrain, entre autres.

En outre, l'expertise de **simples citoyens**, est à mon sens une richesse réelle énorme pour une ville comme la nôtre, et l'expression de ces simples bonnes gens peut s'avérer limitée lorsque la parole allouée à l'expertise reconnue se fait uniquement via les titres, statuts ou diplômes, *ou* la période de questions du public. L'expertise cumulée par le recensement d'actualité, l'apprentissage autodidacte, le bénévolat et l'expérience de premier plan au contact de diverses réalités (souvent internationale) est également valide et bonne pour une vie communautaire créative et foisonnante.

Je pense qu'un tel élargissement de la définition du second élément de la liste des acteurs reconnus serait en alignement-même avec la second but de la Politique (listé à la page 11), soit *d'influencer positivement d'autres acteurs appelés à collaborer avec le milieu communautaire*. Ces autres acteurs sont à mon sens...tous les Montréalais/es.

Chacun peut aider son prochain pour de la nourriture, du gardiennage, du secours d'urgence, du déneigement, ou le *stewardship* de la végétation ou des animaux près de chez soi. Un tel sens de l'entraide, inestimable, est positivement corrélé à la reconnaissance du droit d'agir. Que la vie communautaire est différente du monde du travail, en ce sens qu'il y a la possibilité d'être fluide, flou, d'appartenir partout et nulle part à la fois, de créer sur le moment.

Il est souvent question d'intersectionnalité et de coopération au-delà des murs institutionnels dans les milieux où j'ai été impliquée. Les défis sont si grands, que la collaboration est véritablement devenue (si elle ne l'était pas déjà auparavant) souhaitable plus qu'une vision disons puriste rattachée au succès de sa mission d'organisme. Chacun a quelque chose à apporter à la vie communautaire pour les défis auxquels nous faisons face, que ce soit ramasser des déchets près de chez soi, surveiller la santé des arbres de ses alentours, ou briser l'isolement des uns et des autres par des initiatives spontanées et personnalisées.

Toutes les paires de yeux et de bras, nous tous qui sommes le tissu social, peuvent contribuer de notre propre initiative à la vie communautaire, mais cela seulement si nous sentons la reconnaissance de notre agentivité. Cela en bonification à la contribution faite par les organismes institutionnalisés et la protection et le soutien apportés par les instances de la Ville.

Enfin, il est **primordial** de reconnaître via cette politique, ou une autre plus autonome si la Commission le juge mieux à propos, l'**action autonome autochtone** et les formes de partenariats souhaitées tant avec la Ville, que la prise en compte des intérêts autochtones par le reste des acteurs de l'action communautaire montréalaise (like a *general framework guiding all actions*, comme ce devrait être le cas pour la protection de la biodiversité et de l'environnement). Une notion *incontournable* à explorer dans cette importante réflexion est the *Great Law of Peace* (Kaienerekowa), *the law of all laws* pour la nation Mohawk, ainsi qu'en soi une vision incroyablement riche pour le rapprochement de tous en un Montréal commun, et la reconstruction de liens transparents, équitables, intègres, solides et mettant à l'avant-scène la confiance et le respect mutuels (les valeurs-mêmes guidant cette politique, p.11).

2 Principes listés à la politique

-Principe 2 : Autonomie

J'ai préféré aborder ce principe en l'intégrant à mon analyse précédente des acteurs.

- Principe 3 : Respect aux pratiques du milieu (partenariat)

J'aimerais commenter ce principe par la discussion de deux thèmes :

- ✧ la séparation des partenariats promoteurs vs du communautaire
- ✧ les commentaires de la représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies pour les migrations sur les structures politiques favorisant l'engagement

En premier lieu, pour prendre un exemple que je connais car relié à mon travail d'organisation communautaire en 2019, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a une procédure trop stricte qui nuit à la vie communautaire, en posant des barrières à la flexibilité et la spontanéité de ce pan de nos vies.

Pour occuper l'espace public (ou autrement dit, nos espaces communs), il faut remplir et faire approuver, **2 mois à l'avance**, un formulaire de 7 pages, demandant des assurances obligatoires, et comportant des limitations si nombreuses tant pour sur la question du mobilier que de la musique. Impossible entre voisins de sortir quelques chaises de nos patios individuels pour un pique-nique musical entre voisin prévu la semaine d'avant, dans le respect du droit à tout le moins.

Il est tant important d'établir la distinction entre le partenariat d'un arrondissement ou de la Ville avec un promoteur (soit un entrepreneur privé relié aux secteurs du commerce et du travail) et le partenariat des entités de la Ville au respect de la vie communautaire. Il existe *déjà* des normes au Code civil tel que le bon voisinage et le sens commun, qu'il est possible et important

d'implémenter à l'échelon municipal. Mais cette pratique d'imposer de telles contraintes à toute personne quelle qu'elle soit nuit considérablement à la protection et au respect des pratiques émergents des milieux en eux-mêmes. (Peut-être un point relié également à l'autonomie de ce secteur). Les normes pour les promoteurs doivent être séparées de celles attrayant à la simple vie dynamique en espaces communs.

En deuxième lieu, l'Honorable Louise Arbour, ex-juge à la Cour suprême du Canada, ex-Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, et actuellement représentante spéciale au secrétariat de l'ONU pour les migrations, a fait un commentaire très précieux, à l'occasion d'une conférence sur les migrations donnée en conjonction avec l'ambassadeur pour le Mexique au Canada (McGill, 5 février 2020).

Elle a expliqué que, selon sa perspective à l'ONU et sur le terrain, les organisations politiques de type 'fédérale' permettent plus d'engagement des ses entités sujets que les structures de gouvernance plus centralisées, inclinant vers une préférence pour les gouvernements de proximité si on cherche à favoriser l'engagement. Nous sommes choyés à Montréal de déjà bénéficier d'une telle structure par le fonctionnement à la fois central de la Ville et fédéré en arrondissement.

Le but de la politique ici en cause semble de prolonger, par des partenariats avec le milieu communautaire, ce principe de subsidiarité, soit de la gestion au plus bas niveau de gouvernance possible. Je pense qu'il n'y a que des avantages à ne pas centraliser de même les partenariats avec le milieu communautaire aux seules structures reconnues car formalisées, mais bien de croire au succès et à l'importance de la décentralisation pour un engagement citoyen des de nombreux aspects du tissu communautaire (notamment l'accueil et l'intégration de nouveaux immigrants, plutôt que le « pas de mes affaires » ou le « préjugés car pas assez de contacts »). La vie communautaire est une simple coquille vide inefficace, lorsque manque l'engagement des premiers concernés, c'est-à-dire ces acteurs et groupes d'acteurs les moins institutionnalisés, qui habitent pourtant et constituent notre territoire.

3 Reddition de compte/Évaluation des résultats (gestion du soutien)

Simplement mentionner sur ce point la nécessité d'ajouter absolument un volet plus informel favorable aux acteurs non ou moins institutionnalisés, inspiré de la souplesse accordé dans le micro-crédit, où le focus résiderait non sur la mesure de résultats et la reddition de comptes, mais sur la reconnaissance que la liberté d'agir sans obligation de produire *libère* la créativité, la passion et l'engagement, et que, comme pour c'est le cas pour le dédommagement *no fault* de la SAAQ, qu'il y a en fait plus à gagner tant pour les ressources de la Ville que pour le fardeau aux citoyens de *ne pas* obtenir de mesures rigides. Que le soutien apporté à de telles initiatives crée de la valeur en soi, en réduisant l'isolement, en renforçant l'expérience des citoyens dans leur propre capacité d'agir, en effets sur la santé apportés par plus de collaboration sociale et d'entraide et en augmentation de l'appartenance et de la résilience du tissu social de Montréal. Toute opportunité de mettre en valeurs les talents uniques et d'exprimer la (ou les!) personnalité.s de chacun dans la vie communautaire ne peut que diminuer l'enclousonnement, l'existence citoyenne par le seul jugement défensif, ou la relégation au rôle de simple participant

plutôt que de créateur, par des activités de divertissement, de soutien à des campagnes ou de contestation, comme seule vecteur reconnu d'expression hors travail ou famille.

Conclusion

Brièvement pour conclure, je dirais que l'essentiel, en milieu communautaire du moins, ce n'est pas que chacun réalise son rôle parfaitement, dans des frontières permettant le respect de l'existence des formes en place (comme les structures, la standardisation des échanges ou la production de rapports de résultats). L'essentiel est ce que l'on crée, comme le souligne si justement votre politique. Nous pourrions tous, sur ce plan à tout le moins communautaire, être reconnus comme des pièces imparfaites d'un tout complexe, trans-sectionnel et florissant, plutôt que comme des pièces tous (en théorie) respectables, mais partie d'un tout où certains sont oubliés, sacrifiant du même coup **connectivité** et **production de sens commun**, résultante de la vie sociale communautaire.